

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

**Présents :** Thierry BÉGUÉ, Christine SURJIS, Géraldine SOS, Alexandre CHERRIER, Ignatius STEINMANN

**Excusé :** Bart RAYMAEKERS ( pouvoir donné à Ignatius )

**Absente :** Anna MOREAU

Séance présidée par le Maire, Thierry BÉGUÉ. Ouverture à 18h50, fin à 21h00.

**Compte-rendu :** Ignatius STEINMANN

## **Ordre du Jour :**

**1) - Maillage Carrer del Campanar et Carrer del Maset :** ce quartier est mal desservi par le réseau d'eau potable : tuyau d'alimentation sous-dimensionnée, problème de pression, notamment parce que l'alimentation vient de la place de la fontaine.

**La solution proposée :** alimentation à partir du Carrer del Masset, coût : 11000 € HT. Le Maire propose de rechercher les subventions correspondantes à cette dépense.

**Délibération, puis, adoption de cette proposition à l'unanimité des présents et des représentés.**

**- Mise hors gel de la canalisation de l'alimentation en eau potable** de la maison BLANQUER (ex-PIERSON) : le tuyau d'alimentation de cette maison est posé directement sur le sol , le long du sentier de la Goutte d'Eau. Il est donc sujet au gel et à un gaspillage potentiel d'eau pour éviter ce gel.

**La solution proposée :** enterrer le tuyau. Coût : 9500 € HT. Le Maire propose de rechercher les subventions correspondantes à cette dépense.

**Délibération, puis, adoption de cette proposition à l'unanimité des présents et des représentés.**

Ces travaux ne seront pas engagés avant obtention des subventions : en principe 60% par le Département 66 et 20% par l'Agence de l'Eau. Resterait 20% à charge de la Commune. Dossier à transmettre d'urgence afin d'avoir une réponse dès le mois de novembre.

## **2) Éboulement dans le haut du village.**

La chute d'un bloc de pierre a occasionné des dégâts assez importants à un véhicule stationné Carrer del Maset le 23 mai dernier. Sa trajectoire a permis de contourner les protections déjà en place... 1/3

Les services compétents préconisent une mise en place rapide d'une protection supplémentaire en prolongeant la barrière existante. Les travaux nécessitent l'utilisation d'un hélicoptère (dérogation obtenue) qui ferait plusieurs rotations en une heure entre le haut du village et les Salines. Par ailleurs, afin d'éviter tout dérangement des grands rapaces, et notamment le Gypaète Barbu qui parade très tôt, il faut que le chantier soit terminé avant la mi-novembre....

**La solution proposée :** Réalisation des travaux pour la mise en sécurité : Coût : 31000 €. Des subventions à hauteur de 80% (Fonds Vert, DETR) seront sollicitées afin de passer en commission en novembre.

**Délibération, puis adoption de cette proposition à l'unanimité des présents et représentés.**

### **3) Rénovation éclairage public**

Le SYDEEL, dans le cadre du programme « Intracting EP » propose de rénover l'ensemble des points d'éclairage de la commune en remplaçant les lampes existantes, et qui ne sont plus disponibles, par des Leds plus économes. Cela devrait permettre une économie d'énergie de 78%, diminuerait la cotisation annuelle au SYDEEL de 40%. Compte tenu des subventions directement attribuées au SYDEEL dans le cadre de ce programme de rénovation la participation de la Commune s'élèverait au maximum à 10520,07 €, payables en 5 annuités. Il s'agit d'un prix maximum, si la totalité des lanternes doit être changée, et celui-ci sera diminué si peu de supports sont à changer. En effet, sur certains points d'éclairage seul le remplacement de l'appareillage électrique par des platines « leds » et des ampoules « leds » sera nécessaire. Compte tenu du fait que des subventions sont disponibles actuellement ( ce qui ne durera sans doute pas ) d'une part et de la possibilité qu'un changement dans la réglementation n'impose prochainement cette adaptation de l'éclairage public d'autre part, mais aussi de la nécessité (économique et écologique notamment) de consommer le moins d'énergie possible

**Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention avec le SYDEEL.**

**Délibération, puis validation de cette proposition à l'unanimité des présents et représentés.**

### **4) Tarifs de l'affouage**

Conformément aux décisions de la Commission d'affouage le prix de départ du stère de bois s'élève à 75 €.

Chaque journée de participation aux tâches liées à l'affouage permet de diminuer ce prix de départ à raison de 7 € / stère. L'intéressement maximal est atteint après 6 jours de travail, soit 42 €. Le prix minimum s'élève donc à 33 €.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur ces tarifications.

**Délibération, puis validation des tarifs d'affouage proposés à l'unanimité des présents et représentés.**

### **5) Division d'un terrain communal et vente à un riverain.**

Un habitant de la Commune a construit sans aucune autorisation ni publicité un mur de soutènement sur un terrain communal le long de la rivière.

Afin d'éviter un parcours judiciaire long et coûteux le maire propose l'accord amiable selon les modalités suivantes :

- Division de la parcelle par un géomètre aux frais de l'intéressé
- Vente par la Commune d'environ 150 m<sup>2</sup> de la parcelle ainsi créée pour la somme de 1 €/m<sup>2</sup>
- Maître Difallah, notaire à St Cyprien enregistrera les actes. Les frais de notaire sont à la charge de l'intéressé.

**Délibération, puis validation de l'accord amiable proposé à l'unanimité des présents et représentés.**

### **6) Décisions modificatives**

Le Budget Principal et le Budget Eau et Assainissement nécessitent des modifications pour être en conformité : articles, chapitres, à créer.

**Délibération, puis, validation de la proposition à l'unanimité des présents et représentés.**

### **7) Questions diverses**

- Un arrêté municipal précisera les modalités de circulation Cami del Riberal.
- La fin des travaux de la station d'épuration est en vue. Une inauguration aura lieu après la réception des travaux. Les habitants, artisans, financeurs y seront invités.